

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE
L'ADOLESCENT**

N° 555

**L'ENFANT ET L'ADOLESCENT EN CMP, EN CATTTP ET EN
HÔPITAL DE JOUR :
RÔLE ET MISSIONS DE L'INFIRMIER ET DE
L'ÉDUCATEUR**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°555 L'ENFANT ET L'ADOLESCENT EN CMP, EN CATTTP ET EN HÔPITAL DE JOUR : RÔLE ET MISSIONS DE L'INFIRMIER ET DE L'ÉDUCATEUR

N° du stage 555	Lieu de stage Dans l'établissement
Durée du stage 3 jours	Dates
Prix Prix sur demande	

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de santé exerçant auprès d'enfants, d'adolescents et de leur famille.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un pédopsychiatre.
- Un psychologue clinicien.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Définir et délimiter les rôles d'infirmier et d'éducateur en CMP, CATTTP et HDJ.
- Connaître les missions du secteur et la place du CMP, du CATTTP et de l'HDJ dans le dispositif de soins.
- Développer des capacités relationnelles avec les parents, l'enfant et l'adolescent dans différents cadres.
- Inscrire les médiations comme support au projet de soins.
- Appréhender la relation d'aide et ses enjeux.
- S'inscrire dans le projet global de soins et connaître le réseau.

PROGRAMME

1. Construire un projet de soins. Les missions du CMP, du CATTTP et de l'hôpital de jour.
2. Infirmiers et éducateurs : deux professions, deux positions.
3. La définition du projet de soin émanant du CMP.
4. Le CATTTP, l'hôpital de jour.

5. Développement des compétences soignantes et inscription des médiations dans le projet de soins.
6. L'entretien d'accueil et d'orientation. Consolider l'alliance avec les familles.
7. De la relation d'aide au travail en réseau : le soin pluridisciplinaire et la relation d'aide. Les articulations indispensables. Mettre en place un réseau.
8. Les situations difficiles nécessitant des articulations.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujéti à la TVA). Le prix (non assujéti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

**N°555 L'ENFANT ET L'ADOLESCENT EN CMP, EN CATTp ET EN HÔPITAL DE JOUR :
RÔLE ET MISSIONS DE L'INFIRMIER ET DE L'ÉDUCATEUR**

N° du stage	555	Lieu de stage	Dans l'établissement
Durée du stage	3 jours	Dates	
Prix	Prix sur demande		

BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DPC STAGE FORMATION CONTINUE**ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION